

## Revêtements des murs et plafonds

V  PV  NV  N/A Finition intérieure en placoplâtre (gypse)

## Constatations

*Expertise recommandée*

Nous avons constaté des cernes d'eau à plusieurs endroits au sous-sol et au 2e étage sur les plafonds et murs. Un bâtiment doit résister aux infiltrations d'eau. Cette situation peut contribuer à des contaminations intérieures, telles que les moisissures dommageables pour la santé des occupants et celle du bâtiment. Toute infiltration d'eau, à l'intérieur d'un bâtiment, doit être sérieusement vérifiée par un expert en la matière afin de statuer sur le point d'origine et de contribuer aux correctifs nécessaires. Une coupe exploratoire pourrait être requise afin d'aider à constater la provenance de cette eau. Nous vous recommandons de faire faire cette vérification avant même la condition d'inspection de votre promesse d'achat en vigueur.



Cernes d'eau sous le palier de l'escalier



Cernes d'eau, placard 2e étage



Cerne d'eau, placard 2e étage



Cernes d'eau, placard 2e étage



Cernes d'eau sous sol, solive de rive et solive à plusieurs endroits



Cernes d'eau sous sol, solive de rive et solive à plusieurs endroits



Cernes d'eau sous la douche



Cerne d'eau sous la toilette

*Expertise recommandée*

Nous avons observé des taches noires pouvant être des moisissures. Un bâtiment doit être étanche afin d'éviter les dommages causés par l'eau. Cette situation peut contribuer à d'importants problèmes de contamination sur l'enveloppe du bâtiment. Une expertise plus poussée est recommandée, et ce, avant même l'acceptation de la condition d'inspection de votre promesse d'achat, afin de détecter le point d'origine du problème et l'ampleur des dommages. Notez que toutes contaminations à l'intérieur d'une propriété, peuvent contribuer à des dépenses onéreuses.